

s'arroe le pouvoir d'arrêter au passage et d'acquérir de préférence les produits d'alimentation et les matières premières. Elle s'assure des monopoles de transport, d'achat et de commerce. Les gouvernements urbains réservent aux membres de la collectivité le droit d'acheter et de vendre, confèrent aux patrons et aux ouvriers le privilège d'exercer les métiers et de former des corporations. Pour les commerçants et les fabricants, ils créent des ports, des halles, des marchés, des routes, parfois des canaux, des services de messageries et de transports ; ils favorisent l'organisation de banques ; ils stabilisent la monnaie. Ils défendent au dehors les intérêts, la personne et les biens de leurs commettants.

Ils considèrent le commerce et l'industrie comme des fonctions qui doivent s'exercer pour l'avantage commun de la collectivité. Aussi, par un ensemble de règlements qui fixent les salaires, les profits, le prix des objets, la répartition des achats de matières premières, la fabrication technique des produits, les ventes sur les marchés, s'efforcent-ils d'empêcher les accaparements, les spéculations abusives, les malfaçons, l'anarchie dans la production et les échanges, de manière à maintenir dans la cité une sorte d'égalité économique, de discipliner et de coordonner les efforts individuels, d'en accroître l'efficacité pour le plus grand bien de la communauté. Ils ne négligent pas les intérêts des consommateurs. Ils assurent à ces derniers, par la réglementation des marchés, des droits de préemption ; ils cherchent à garantir la publicité et la loyauté des transactions ; ils visent à procurer aux masses des approvisionnements réguliers et à bon marché.

Les résultats de l'émancipation et la puissance des États urbains. La renaissance et la prospérité de la vie urbaine ; son influence générale. — Cette préoccupation dominante de la politique urbaine, qui attribue aux intérêts économiques la première place, a donné les plus beaux résultats.